

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

M. Benoît CYPRIANI

**Étaient absents :**

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

**OBJET :** 8 - Animations commerciales et artisanales - Aides à l'association Marché des créatrices et créateurs - Année 2025

Délibération n° 007913

## Animations commerciales et artisanales - Aides à l'association Marché des créatrices et créateurs - Année 2025

**Rapporteur :** Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	29/04/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder l'attribution d'une subvention à l'association marché des créatrices et des créateurs pour l'organisation de ses marchés destinés à promouvoir la production artisanale et artistique.

### I. Concept

L'association Marché des créatrices et des créateurs organise deux marchés par an depuis 2022 : une édition en juin et une édition en décembre. Grâce à une sélection pointue et une esthétique recherchée, les marchés ont acquis très vite une belle réputation à Besançon, et la fréquentation est de plus en plus importante. Les créateurs et créatrices présents sont exclusivement de la région, et proposent des créations artisanales de qualité dans divers domaines : illustrations, bijoux, céramiques, créations textiles, art floral, maroquinerie, etc. Pour cette année 2025, l'association va en plus programmer une édition en automne.

### II. Les éditions 2025

Pour proposer une expérience encore plus agréable aux visiteurs et visiteuses, chaque édition proposera une expérience complète mêlant artisanat, animations et convivialité, avec des thématiques adaptées aux saisons.

#### Marché estival 14 et 15 juin 2025

Dans la cour du Musée du Temps :

- les stands de créateurs (trices) seront installés sous les arches.
- Un espace central avec tables, chaises, transats et parasols offrira une pause détente aux visiteurs
- Un foodtruck proposant une offre végétarienne et locale viendra compléter l'expérience gourmande
- Ateliers créatifs : broderie, couronnes de fleurs séchées....

#### Marché d'automne 18 octobre 2025

Au scénacle :

- Sélection de créateurs et créatrices dans une atmosphère chaleureuse et de saison.
- Animations et décorations inspirées de l'automne et d'halloween
- Le samedi soir, un grand jeu immersif **Murder Party** sera organisé pour une expérience unique et ludique en centre-ville. Il s'agit d'un jeu d'enquête avec des énigmes, des indices et des rôles qui permettent d'aider les participants à résoudre le mystère façon « cluedo »

#### Marché de Noël 12,13 et 14 décembre 2025

Cour du centre Diocésain :

- Stands sous les arches décorées et illuminées pour une expérience immersive
- Un espace dédié à un photobooth pour des portraits festifs en famille ou entre amis
- Un stand de crêpes et gaufres pour régaler les visiteurs et visiteuses
- Une friperie hivernale pour promouvoir la seconde main et la mode durable

- Ateliers créatifs pour petits et grands

### III. Quelles perspectives ?

- Soutenir et valoriser l'artisanat local en offrant aux créateurs et créatrices un espace de vente dynamique et accessible
- Offrir des animations gratuites pour rendre l'artisanat et la création accessibles à tous.
- Créer du lien social et dynamiser le centre-ville en proposant des événements festifs et conviviaux.
- Assurer une logistique de qualité (mobilier, éclairage, communication, équipements pour les animations...)
- Inscrire ces marchés comme événements phares du calendrier bisontin.

### IV. Budget

#### Subvention financière

<b>CHARGES</b>		<b>RESSOURCES</b>	
communication		Créateurs.trices	
Photos et vidéos	1 500€	Inscriptions	6 400€
Kakémonos et stop trottoir	300€	Adhésions	100€
Lieux		Aide financière	
Locations	3 500€	Subvention Ville de Besançon	2 500€
Animations			
Musiciens	300€		
Décorations mobilier	2 000€		
Photobooth de Noël	500€		
Location d'un camion	600€		
Frais de fonctionnement			
Compte bancaire	100€		
Assurance	200€		
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000€</b>

En 2024, la Ville avait déjà contribué à hauteur de 2 500€ pour un budget global de 7 000€.

Rappel du soutien Ville :

Nom de la structure	2022	2023	2024
Association marché des créatrices et créateurs	0€	0€	2 500€

#### Subvention en nature

Pour organiser ses marchés, l'association fait appel aux services techniques de la ville. Cette aide se concrétise par le prêt de chaises et de tables pour une valeur estimée à 420 € par marché (140,23€ par marché -référence 2024).

### V. Versement de la subvention

Cette subvention sera versée en une seule fois à compter de sa notification et l'association sera tenue de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des projets,

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association. »

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 500 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **attribue une subvention de 2 500 € à l'association des marchés des créateurs et des créatrices,**
- **autorise l'intervention des services techniques de la Ville pour une valeur de 420€.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\*: 0

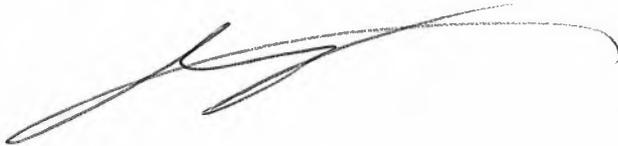
Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

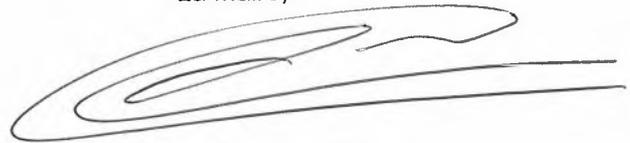
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Benoît CYPRIANI  
Adjoint



Anne VIGNOT